

CHAPITRE 7 – FRAIS DE SCOLARITÉ

CHAPITRE 7 – FRAIS DE SCOLARITÉ

7.0 Contexte

Les renseignements sur les frais de scolarité ont été obtenus de diverses sources. Les renseignements sur les frais de scolarité pondérés proviennent de l'enquête annuelle de Statistique Canada sur les frais de scolarité et de subsistance. L'organisme de Statistique Canada est considéré comme étant la meilleure source de données pour les comparaisons à l'échelle nationale. Ces données se trouvent dans les tableaux 7.1.1 et 7.2.1. On trouvera des renseignements additionnels sur les frais de scolarité dans les tableaux 7.1.2, 7.2.2 et 7.3.1. Ces données sont communiquées tous les ans par les établissements.

Statistique Canada a pondéré les frais de scolarité en utilisant les données sur les inscriptions. La pondération des frais de scolarité constitue un moyen qui fournit un indicateur clair et fiable du montant payé par la majorité des étudiants tout en présentant une optique historique de la situation. Une moyenne pondérée tient compte de la répartition des étudiants dans chaque domaine d'études et permet une observation cohérente des frais d'année en année. On remarquera que la pondération à l'échelon de la province et des établissements est différente. Il n'est pas possible de calculer une moyenne entre établissements qui coïnciderait avec les données provinciales.

Les données des frais de scolarité des collèges communautaires ont été fournis directement au Conseil de l'enseignement postsecondaire puisque Statistique Canada ne recueille plus ces données.

7.1 Universités et collèges du Manitoba

En 2000-2001, le gouvernement provincial a diminué de 10 % les frais de scolarité au Manitoba par rapport aux niveaux de 1999-2000. La baisse de 10 % s'est appliquée à tous les étudiants à temps plein ou à temps partiel inscrits à des programmes menant à des crédits et à un diplôme de premier cycle ou de deuxième et troisième cycles. Puisque les chiffres du tableau sont pondérés par Statistique Canada, la réduction semble être inférieure à 10 % pour l'Université du Manitoba et le CUSB.

En même temps que les frais de scolarité ont diminué de 10 %, le Conseil a remboursé le montant de cette réduction aux établissements et versé aux établissements des subventions supplémentaires en compensation du fait qu'ils n'avaient pu générer des revenus additionnels par une augmentation des frais de scolarité. Cette pratique s'est répétée chaque année.

Tableau 7.1.1 - Universités - frais de scolarité en arts et en sciences (moyenne pondérée)

Université	Années universitaires 1999-2000 - 2003-2004				
	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Université du Manitoba	2,961 \$	2,965 \$	2,965 \$	2,943 \$	2,940 \$
Université de Winnipeg	2,998 \$	2,998 \$	2,998 \$	2,998 \$	2,998 \$
Université de Brandon	2,861 \$	2,861 \$	2,861 \$	2,847 \$	2,861 \$
Collège universitaire de Saint-Boniface	2,878 \$	2,935 \$	3,099 \$	2,999 \$	3,270 \$

Source : Statistique Canada - Enquête sur les frais de scolarité et de subsistance

Remarques :

1. Les chiffres du tableau ne correspondent pas aux données du tableau 7.2.1 puisque la formule de pondération est différente.
2. Comprend uniquement les données des facultés des arts et des sciences, et n'inclut pas les facultés ou écoles spécialisées.
3. Ces chiffres sont calculés par Statistique Canada et fournis au Conseil de l'enseignement postsecondaire. Dans sa formule de pondération, le calcul est effectué en fonction des frais de scolarité de chaque établissement et des inscriptions.

7.1.2 Collèges

La politique provinciale de réduction de 10 % des frais de scolarité adoptée en 2000-2001 s'est appliquée aux élèves des programmes subventionnés par le Conseil menant à des crédits et à un certificat ou un diplôme. Les frais de scolarité dans les collèges sont demeurés au même niveau que les frais de 2000-2001.

Tableau 7.1.2 - Collèges - frais de scolarité (moyenne pondérée)

Collège ¹	Années scolaires 1999-2000 - 2003-2004				
	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Red River College	1,272 \$	1,272 \$	1,272 \$	1,272 \$	1,272 \$
Assiniboine Community College	1,310 \$	1,310 \$	1,310 \$	1,310 \$	1,310 \$
Keewatin Community College	1,314 \$	1,314 \$	1,314 \$	1,314 \$	1,314 \$
École technique et professionnelle	1,274 \$	1,274 \$	1,274 \$	1,274 \$	1,274 \$

Remarque :

1. Comprend les données des frais de scolarité des collèges seulement et n'inclut pas les autres frais associés à la fréquentation du collège.

7.2 Comparaisons des frais de scolarité entre les provinces

7.2.1 Universités

7.2.1 Universités - comparaison des frais de scolarité universitaires entre les provinces (moyenne pondérée)

Province ¹	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004/05	Changement cumulatif en %
C.-B. ²	2,557 \$	2,496 \$	3,058 \$	3,894 \$	4,452 \$	74.1
% de changement	1	-2	23	27	14	
Alb.	3,834 \$	3,958 \$	4,089 \$	4,357 \$	4,604 \$	20.1
% de changement	5	3	3	7	6	
Sask.	3,507 \$	3,657 \$	3,959 \$	4,210 \$	4,324 \$	23.3
% de changement	8	4	8	6	3	
Man.	2,938 \$	2,946 \$	2,932 \$	2,934 \$	2,940 \$	0.1
% de changement	-8	0	0	0	0	
Ont.	3,972 \$	4,104 \$	4,221 \$	4,327 \$	4,334 \$	9.1
% de changement	3	3	3	3	0	
Qc ³	1,850 \$	1,879 \$	1,894 \$	1,910 \$	1,939 \$	4.8
% de changement	0	2	1	1	2	
N.-B.	3,574 \$	3,846 \$	4,158 \$	4,427 \$	4,706 \$	31.7
% de changement	6	8	8	6	6	
N.-É.	4,581 \$	4,793 \$	5,150 \$	5,465 \$	5,868 \$	28.1
% de changement	8	5	7	6	7	
I.-P.-É.	3,480 \$	3,690 \$	3,870 \$	4,110 \$	4,350 \$	25.0
% de changement	0	6	5	6	6	
T.-N.	3,300 \$	2,970 \$	2,670 \$	2,550 \$	2,550 \$	-22.7
% de changement	0	-10	-10	-4	0	
Canada	3,414 \$	3,502 \$	3,659 \$	3,865 \$	3,995 \$	17.0
% de changement	3	3	4	6	3	

Source : Statistique Canada - enquête sur les frais de scolarité et de subsistance

Remarques :

1. Conformément aux données d'inscriptions les plus récentes, la moyenne des frais de scolarité a été pondérée en fonction du nombre d'étudiants. Statistique Canada considère que la pondération des frais de scolarité constitue un indicateur fiable du montant payé par la majorité des étudiants de premier cycle lorsqu'on veut étudier l'historique des données. Une moyenne pondérée tient compte du nombre d'étudiants par domaine d'études. D'année en année, cela permet une observation cohérente des frais au premier cycle

2. Les frais de scolarité pratiqués dans les établissements publics et privés de la C.-B. sont inclus dans les calculs de la moyenne pondérée.

3. Les frais payés par les étudiants de l'intérieur et de l'extérieur de la province sont inclus dans le calcul de la moyenne pondérée. En 1997-1998, le Québec a commencé à imposer des frais plus élevés aux résidents canadiens non québécois.

7.2.2 Collèges

En 2000-2001, les frais de scolarité dans les collèges du Manitoba ont été réduits de 10 %, conformément à la politique du gouvernement provincial. Depuis, le Manitoba se classe au deuxième rang des frais de scolarité des collèges parmi les plus bas au Canada avec des frais de 1 292 \$. Le Manitoba n'a été surpassé que par le Québec.

7.2.2 Collèges - comparaison des frais de scolarité collégiaux entre les provinces (moyenne non pondérée)

Province ¹	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004/05	Changement cumulatif en %
C.-B.	1,340 \$	1,273 \$	1,791 \$	2,586 \$	2,720 \$	103.0
% de changement	0	-5	41	44	5	
Alb.	2,339 \$	2,491 \$	2,653 \$	2,840 \$	3,089 \$	32.1
% de changement	10	6	7	7	9	
Sask.	2,240 \$	2,435 \$	2,657 \$	2,893 \$	3,156 \$	40.9
% de changement	9	9	9	9	9	
Man.	1,292 \$	1,292 \$	1,292 \$	1,292 \$	1,292 \$	0.0
% de changement	-10	0	0	0	0	
Ont.	1,718 \$	1,752 \$	1,786 \$	1,820 \$	1,820 \$	5.9
% de changement	2	2	2	2	0	
Qc ²	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	-
% de changement	-	-	-	-	-	
N.-B.	2,400 \$	2,400 \$	2,400 \$	2,400 \$	2,500 \$	4.2
% de changement	0	0	0	0	4	
N.-É.	1,750 \$	1,950 \$	2,150 \$	2,250 \$	2,400 \$	37.1
% de changement	17	11	10	5	7	
I.-P.-É.	2,000 \$	3,250 \$	3,250 \$	3,250 \$	3,250 \$	62.5
% de changement	0	63	0	0	0	
T.-N.	1,452 \$	1,452 \$	1,452 \$	1,452 \$	1,452 \$	0.0
% de changement	0	0	0	0	0	

Source : Les statistiques sont obtenues au moyen d'une enquête téléphonique tous les ans.

Remarques :

1. Les données comprennent les frais de scolarité de base. Elles n'incluent pas les autres frais, comme les frais d'étudiants, les frais de dotation, les régimes de soins médicaux et les frais techniques ou de laboratoire.
2. Le Québec n'impose pas de frais de scolarité dans les collèges (cégeps).

7.3 Établissements confessionnels privés

Dans le cadre de leurs ententes de financement avec le gouvernement, on attend des établissements confessionnels privés qu'ils pratiquent, en matière de programmes scolaires, des frais de scolarité qui ne sont pas inférieurs à ceux qu'exigent les établissements postsecondaires publics du Manitoba pour des cours comparables.

Table 7.3.1 - Frais de scolarité par programme dans les établissements confessionnels privés (moyenne non pondérée)

Établissement confessionnels privé ¹	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004/05
Canadian Mennonite University						
Arts	-	3,200 \$	3,600 \$	3,780 \$	3,930 \$	4,260 \$
Musique ²	-	4,070 \$	4,535 \$	4,748 \$	4,935 \$	4,201 \$
Providence College & Seminary						
Premier cycle						
Arts	4,200 \$	4,400 \$	4,600 \$	4,800 \$	5,200 \$	5,400 \$
Études en aviation	9,200 \$	9,400 \$	9,600 \$	9,800 \$	10,200 \$	10,400 \$
Art dramatique	-	-	4,600 \$	4,800 \$	5,200 \$	5,400 \$
Musique	-	-	4,800 \$	5,000 \$	5,400 \$	5,800 \$
Théologie	-	-	4,600 \$	4,800 \$	5,200 \$	5,400 \$
Deuxième et troisième cycles						
Arts	4,710 \$	4,950 \$	5,160 \$	5,550 \$	6,150 \$	6,750 \$
Counseling	s/o	s/o	5,520 \$	5,910 \$	6,570 \$	7,170 \$
Divinité	s/o	s/o	5,160 \$	5,550 \$	6,150 \$	6,750 \$
Ministre du culte (diplôme)	s/o	s/o	8,250 \$	8,250 \$	9,000 \$	9,000 \$
Steinbach Bible College						
Arts	3,240 \$	3,390 \$	3,510 \$	3,750 \$	3,900 \$	4,200 \$
Études de la bible	3,240 \$	3,390 \$	3,510 \$	3,750 \$	3,900 \$	4,200 \$
Entraide ³	-	-	-	3,750 \$	3,900 \$	4,200 \$
William & Catherine Booth College ³						
Préparation à l'université (certificat)	3,252 \$	4,182 \$	3,900 \$	4,050 \$	4,200 \$	4,515 \$
Préparation à l'université (diplôme)						
	3 246 \$ -	3 936 \$ -	3 900 \$ -	-	-	-
	3 252 \$	4 182 \$	4 160 \$			
Arts	3,246 \$		4,160 \$	4,320 \$	4,480 \$	5,600 \$
Arts (après diplôme)	3 202 \$ -	3 567 \$ -	3 770 \$ -	4 050 \$ -	4 200 \$ -	5 600 \$ -
	3 315 \$	3 936 \$	4 160 \$	4 320 \$	4 480 \$	775 \$
Travail social	3,240 \$	3,690 \$	3,900 \$	4 050 \$ -	4 200 \$ -	5 250 \$ -
				4 590 \$	4 620 \$	775 \$

Remarques :

1. Les frais de scolarité sont calculés en fonction d'une année de 30 heures-crédits.
2. Ces montants s'appliquent uniquement aux étudiants de première année en musique.
3. Ce programme n'a été créé qu'en 2002-2003.